

Elle se bat pour sa

TÉMOIGNAGE Maeylis est née il y a 13 ans à l'hôpital de Libourne « en état de mort apparente ». Sa vie est un combat

Isabelle Castéra
i.castera@sudouest.fr

Maeylis revient d'une promenade dans son quartier de Saint-Médard-de-Guizières. Hamachée sur son fauteuil, souriante, l'œil vif et les cheveux en bataille. Elle a 13 ans, ne parle pas, comprend tout, adore la compagnie, son chien et son lapin, la musique, presque comme une ado ordinaire. Sauf que sa jeune vie est un combat de chaque instant, pour elle et sa mère, Sabrina. En février 2006, sa naissance a viré au drame.

« J'ai accouché à l'hôpital de Libourne évoque sa mère, j'étais à terme. Pendant le travail, le monitoring a montré des signes de souffrance de l'enfant. On me l'a dit, mais aucune décision n'a été prise. J'ai accouché normalement, sauf que Maeylis était bleue, en état de mort apparente. Je ne comprenais rien, autour de moi c'était la panique. On m'a dit "c'est une fille" et c'est tout. L'équipe a filé avec elle, il était 8 h 12 et j'ai attendu la fin de journée pour avoir des nouvelles. 17 heures. Je pleurais, son père aussi, quand on l'a vue, elle était intubée de partout, des perfusions, une sonde gastrique. » L'enfant est transférée à

Bordeaux au CHU où elle va subir une série d'examen. Les parents sont hébétés. « Un médecin de Bordeaux nous a reçus, pour nous dire qu'elle aurait très peu de séquelles, reprend Sabrina. L'hôpital de Libourne nous a gardées trois jours de plus, le bébé ne savait pas têter. Pour moi, c'était un bébé normal, mais quand les semaines ont passé, j'ai bien vu... »

Les retards moteurs apparaissent, Maeylis ne réagit pas comme un enfant ordinaire. Elle a moins d'un an, lorsque le diagnostic implacable tombe : infirme moteur cérébral. 100 % dépendante. « Un dossier personne handicapée est monté, la machine lancée : kiné, orthophoniste, ergothérapeute, examens... Il a fallu faire face, j'avais 26 ans. » Sabrina tente de conserver son emploi d'agent des services techniques de la ville de Saint-Seurin-sur-l'Isle, la mairie trouve un arrangement d'organisation avec elle. Elle a du mal à lâcher son enfant qui a tellement besoin de soins, mais au fil des années, Sabrina craque, s'épuise. « Je me disais, c'est la faute à pas de chance, je n'imaginais pas que l'hôpital avait fait une erreur. Je n'osais pas et puis, j'étais tellement



débordée par mon quotidien, comment monter des dossiers, se battre en plus. Un jour, j'ai quand même contacté un avocat pour savoir, mais il n'a pas jugé bon de me soutenir, j'ai laissé tomber. » Maeylis est aujourd'hui accueillie dans un centre pour infirmes moteurs céré-

Une bataille juridique interminable

JUSTICE L'affaire de Maeylis est montée jusqu'au Conseil d'État qui devra statuer

C'est M^e Judith Raffy, avocate à Bordeaux qui s'est emparée du dossier de Maeylis en 2015. La mère n'avait jamais porté plainte. « Avant toute chose, le dossier a été analysé par deux médecins qui ont noté un défaut de prise en charge de l'hôpital de Libourne, commente l'avocate. À partir de là, j'ai saisi la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux et nous avons demandé une expertise médicale. »

2016 : l'hôpital mis en cause

En raison du trouble cardiaque de l'enfant, décelé durant la période dite de « travail », post-accouchement, les experts médicaux estiment que l'hôpital de Libourne « a commis une faute dans la prise en charge de l'accouchement ». En clair, la mère aurait dû subir une césarienne rapide. « La commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux a rendu un avis en 2016, demandant à l'hôpital d'indemniser pour le préjudice subi par l'enfant », signale l'avocate. A ce stade, l'assurance du centre hospitalier aurait dû proposer une offre d'indemnisation. « Cela n'a jamais été fait, car l'hôpital a contesté sa responsabilité. »

2018, Tribunal administratif

« À ce moment, on a saisi le tribunal administratif de Bordeaux d'une demande de reconnaissance de la responsabilité de l'hôpital de Libourne, reprend M^e Raffy. En juin 2018, l'hôpital perd la partie, est sommé de prendre en charge le préjudice de Maeylis, est condamné à verser une provision en attendant les 18 ans de l'enfant. Cette décision ne nous a convenu ni à l'hôpital, ni à nous. Car, la décision n'a pas tenu compte du fait que Maeylis n'a aucune autonomie et a besoin d'une aide humaine 24 h/24. Le tribunal administratif était très en deçà de la réalité du préjudice. » Appel. L'arrêt est rendu en juin 2019, qui statue sur le fait que l'hôpital est tenu à réparation à hauteur de 50 % du préjudice au motif du « taux de perte de chance ». « En gros, commente M^e Raffy, ils estiment que Maeylis, malgré un accouchement par césarienne, aurait peut-être été handicapée. L'expertise dit le contraire ! »

Le Conseil d'État est saisi

Maître Raffy pour défendre son dossier a décidé de monter au Conseil d'État, la juridiction la plus élevée dans l'ordre administratif français. L'affaire de Maeylis est à ce jour en cours de procédure, ultime juridiction. L'indemnisation devrait servir à réaliser des travaux pour adapter la maison au handicap de Maeylis qui sera bientôt une adulte. I.C.

filles Maeylis



Maeylis et Sabrina, sa mère : « Chaque jour, elle a besoin d'une prise en charge permanente. » PHOTO STÉPHANE LARTIGUE

braux, chaque jour. Sa vie dépend d'un accompagnement permanent. « On est fusionnelles toutes les deux », assure Sabrina. N'empêche. En 2015, Maître Raffy, du barreau de

Bordeaux, a rattrapé le dossier de Maeylis tombé aux oubliettes, mettant la lumière sur l'origine du handicap de Maeylis et l'éventuelle responsabilité de l'hôpital de Libourne.

HÔPITAL DE LIBOURNE

Le directeur de l'hôpital de Libourne, Christian Soubie, contacté hier par « Sud Ouest », nous a répondu : « Il m'est impossible de m'exprimer sur un dossier actuelle-

ment en instance. »

Idem pour l'avocat de l'hôpital, Maître Zandotti à Marseille qui préfère se garder de toute réaction sur ce sujet.